

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 001-250102258-20200218-DMBP2020-DE

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRAN

Arrondissement de Belley

Liberté, Egalité, Fraternité

Canton de Lagnieu

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Objet de délibération :

Séance du 18 février 2020

DM au Budget primitif 2020

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 42 délégués sur 82, convoqués le 11 février 2020

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames MC Barillot-G. Levrat -E. Juillard- V. Bernard- F. Veysset  
Messieurs C. de Boissieu -D. Fabre-M. Chevé-J. Doche- JM Salvadori-F Boeglin- P.  
Vernay -D. Beguet - G Balufin- J. Rolland

CC de la Côtière à Montluel : Monsieur G. Raphanel

CC Miribel et du Plateau : Messieurs A. Gadiolet - J. Collomb et X. Deloche

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame S. GOY-CHAVENT et Monsieur JM Billet -

Est élu secrétaire de séance :

M. Jacques BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau)

Suite à une erreur de saisie, il y a lieu de prendre cette décision modificative au budget primitif 2020.

En effet, lors de la présentation du budget primitif 2020 par la présidente, il a été décidé, lors du vote, de modifier les comptes suivants comme suit :

- Compte 60622 : + 500 €, soit un montant voté à 1 500 €,
- Compte 617 : - 500 €, soit un montant voté à 9 400 €.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification apportée en séance sur ces deux comptes.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme*

*La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le*

*Affichée le*

**12 MARS 2020**

**12 MARS 2020**